

## Séance du Mardi 22 février 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	32

Date de la convocation
09 février 2011

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en sous-préfecture

--

et publication

23 février 2011
-----------------

L'an deux mille onze et le mardi vingt deux février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

**Étaient présents :** BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose et BRUNO Jean-Pierre, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LOUBEDAT : SEMPE Bernard et DARZAC Jean-Luc (suppléant de OREJA Daniel), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : CARRERE Hervé et SPOERRY Gérard, NOGARO : PUJOL Jean-Pierre, MARTINOT Maryse, et GARET Gilles, PERCHEDE : DELOSTE Lionel, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et ARTIGOLE Eric (suppléant de SAINT-GUILHEM Jean-Claude), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis, LOUBEDAT : OREJA Daniel (remplacé par DARZAC Jean-Luc), MAGNAN : LAFFITTE-DUCLERC Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, NOGARO : Christian PEYRET, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : SAINT-GUILHEM Jean-Claude (remplacé par Eric ARTIGOLE), SALLES d'ARMAGNAC : BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel).

**Absents :** LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline, SION : MITTERRAND Elisabeth et DALES Annie, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie SAINT-PE.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que le comité de pilotage chargé du suivi de l'étude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) s'est réuni tout au long de l'année 2010.

Il indique qu'après avoir vérifié l'opportunité de réaliser une O.P.A.H. au regard du nombre de ménages éligibles sur le territoire et de l'analyse d'études de cas, une négociation a été entreprise avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat afin de s'accorder sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Il expose aux membres du Conseil Communautaire le projet de convention établi avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) dans lequel figure les objectifs de la future opération.

Il indique que la future opération pourrait être conduite avec les 6 communes du canton d'Aignan ayant participé à l'étude pré-opérationnelle sous la forme d'un groupement de commandes fondé sur le projet de convention joint au rapport N°01-2011.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE,**

- l'engagement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) ;
- le projet de convention correspondant, élaboré en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ;
- la constitution d'un groupement de commandes avec les communes d'Aignan, Castelnavet, Loussous-Débat, Margouët-Meymes, Pouydraguin et Sabazan et le projet de convention exposé ;
- la candidature de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac comme coordonnateur du futur groupement de commandes.

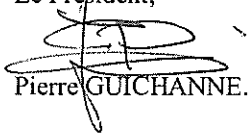
**DESIGNE**, Pierre GUICHANNE, Anne-Marie SAINT-PE, Marie-Rose DUPRAT, Christian PEYRET, Jean DUCERE et Jean-Jacques FITTE, comme représentants de la Communauté de Communes au sein du groupement de commandes.

**AUTORISE**, Monsieur le Président à :

- Engager une procédure de mise en concurrence pour rechercher une équipe d'animation pour la future animation de l'opération.
- Signer tout document relatif à cette décision.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Le Président,

  
Pierre GUICHANNE.